



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle « Elections, Emploi et Cohésion Sociale »

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme H. HENRY
Tel : 03.86.83.95.36
helene.henry@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2021-0024
**Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales
complémentaires des 6 et 13 juin 2021 dans la commune de SAINT-MAURICE-AUX-
RICHES-HOMMES**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2021-0023 du 23 avril 2021 portant convocation des électeurs de la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES le 6 juin 2021 (1^{er} tour) et le 13 juin 2021 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0046 en date du 22 mars 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Rachid KACI, Sous-Préfet de Sens,

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour des élections municipales complémentaires des 6 et 13 juin 2021 dans la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 20 mai 2021

Le Sous-Préfet,



Rachid KACI

Le Sous-Préfet de Sens et le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2021-0024 du 20 mai 2021

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES

Élections municipales complémentaires les 6 et 13 juin 2021

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 4

- Madame Isabelle CHANTIER
- Madame Vanessa LOUIS
- Madame Caroline TEIXEIRA
- Monsieur Christophe DEVILLE DE PERIERE

